

Paris, le 31 août 2025

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai eu le privilège d'assister avant-hier à votre discours d'inauguration de la foire de Châlons-en-Champagne.

Vos propos de vérité sur la situation financière de la France étaient remarquables par la clarté, les images choisies et la mise en avant de « l'enjeu de transmission entre générations ».

Par la suite, j'ai assisté à votre échange avec Mr Alexandre Jardin et Mme Véronique Le Floch concernant l'énergie, sujet sur lequel je travaille depuis des années en assurant la présidence de nombreuses Associations de défense de l'environnement qui œuvrent également pour une approche rationnelle des choix énergétiques.

A partir d'informations transmises très probablement par le lobby des industriels de l'éolien, vous avez cité un chiffre exact, l'existence d'un appel d'offre à Dunkerque conclu sur un prix de 55 €/MWh, en lui donnant une signification gravement trompeuse, et tout à fait contraire à l'esprit de vérité qui est votre marque singulière dès que vous parlez de la situation de la France.

En effet, le prix du contrat de Dunkerque ne reflète en rien le coût pour le contribuable et pour le consommateur de l'électricité produite par l'éolien qu'il soit terrestre ou maritime. En voici les raisons :

- la garantie d'achat consentie aux producteurs éoliens en mer dans tous les appels d'offres français est proche de 200 €, Dunkerque étant un cas singulier qui s'annonce très coûteux pour EDF ou pour les contribuables avec le complément de rémunération si le contentieux avec la Belgique ne bloque pas le projet.
- 2. ce prix ne reflète en rien le coût réel complet de cette électricité si l'on tient compte :
- du coût du raccordement, à la charge de RTE ou Enedis, qui est au minimum de 50 €/MWh pour l'éolien en mer, ce qui doublera le coût de Dunkerque.
- du coût des systèmes de stabilisation et flexibilité qu'il faut installer sur le réseau pour empêcher que l'intermittence liée au vent ne provoque un blackout.
- du phénomène de surproduction d'électricité éolienne et solaire dès qu'il y a du vent et du soleil, constaté de plus en plus fréquemment depuis mars 2023 et amplifié depuis début 2025. Ceci provoque une chute à zéro ou à un niveau négatif du prix spot. Cela veut dire que le contribuable qui achète 55 €/MWh une électricité aussitôt revendue à zéro euro ou à prix négatif, subit une très lourde charge. Et malheureusement les épisodes ventés ne coïncident presque jamais avec les pics de la demande d'électricité.

C'est pourquoi la Commission de régulation de l'Energie (CRE) vous a signalé qu'il y aurait 2 milliards de plus à prévoir à ce titre dans votre budget 2026, par rapport à 2025, portant le coût annuel total de la garantie à 12,6 milliards Euros; et ceci uniquement à cause du doublement des Charges de Service Public de l'Electricité (CSPE) de l'éolien et du solaire entre 2024 et 2025.



• enfin et surtout, cet afflux d'électricité aléatoire et en excès oblige EDF à ralentir ou arrêter ses réacteurs nucléaires, sans que leur coût diminue (sauf les 5 % économisés sur le combustible), ce qui fait mécaniquement monter le prix de l'électricité nucléaire.

Tous ces facteurs de risque et de coût apportés par l'éolien et le solaire sont détaillés dans une note cijointe que nous avons publiée au sein du Réseau Energies Terre&Mer pour préciser les économies d'environ 20 milliards €/an générées par une suspension de l'éolien et du photovoltaïque, et dont j'ai eu l'honneur de pouvoir vous parler au cours de notre brève rencontre d'hier dans les allées du salon (note jointe N°2).

Nous vous sommes infiniment reconnaissants d'avoir stoppé, dès avril 2025, la publication du projet de décret PPE3 tel que poussé par votre ministre de l'Industrie et de l'Energie.

Le but non avoué du décret, d'accélérer l'investissement dans les énergies électriques intermittentes, en cédant aux pressions du lobby industriel qui se nourrit sur le dos des contribuables et consommateurs d'électricité français- est un scandale qui a trop duré : c'est d'autant plus paradoxal dans la situation économique difficile de la France, de tant de nos concitoyens et de nos entreprises, et dans une conjoncture durable d'énorme surproduction d'électricité.

La puissance actuellement installée en éolien et photovoltaïque en France est déjà celle équivalente à 45 réacteurs nucléaires, et leur production est inférieure à nos exportations !!

Le lobby des énergies électriques intermittentes (EEI) se garde bien de vous donner ces chiffres publiés sur le site du ministère de l'Energie.

Prendre l'argent des Français pour le gaspiller dans des investissements supplémentaires de production d'EEI très coûteux et totalement inutiles serait un vrai scandale considéré comme une véritable trahison et perte de confiance des Français.

Nous inscrivant dans la mission que vous avez confiée à MM Antoine ARMAND et Daniel GREMILLET nous leur avons fait part récemment de nos analyses détaillées (constats et propositions) à ce sujet (Voir note jointe N°3).

S'il y a aujourd'hui une urgence c'est bien de stopper toute publication du décret PPE 3 dans l'attente des résultats de l'étude des futurs énergétiques à l'horizon 2050 et 2060 lancée en juillet dernier par RTE et du bilan socio-économique associé qui devrait paraître courant 2026.

Seule cette étude permettra de répondre à plusieurs principes fondamentaux de l'investissement public, à de nombreuses questions occultées depuis des années, et de disposer d'un instrument efficace pour mesurer et comparer la qualité de l'investissement public :

- Pour bien compter, il faut tout compter et la sagesse des sénateurs s'est déjà exprimée le 6 juillet en modifiant avec l'article 1 le code de l'Energie en remplaçant le coût de production par le coût complet qui doit inclure la totalité des coûts, notamment de réseau ou de charges de service public de l'électricité, et bien sûr la valorisation des externalités positives et négatives (impacts);
- Quels sont les besoins réalistes d'approvisionnement de la France en électricité à l'horizon des 30 prochaines années et de quelles réserves disposons-nous avec notre parc nucléaire, qui bien que mobilisé aujourd'hui à un niveau ralenti, contribue à des exportations massives à des prix



bradés vers nos voisins, comme le rappelait le précédent Président d'EDF, une situation regrettable pour les finances de notre opérateur national ?

- Quelles sont les ressources naturelles dont dispose notre pays (géothermie, biogaz, biocarburant, solaire thermique) trop peu valorisées à ce jour, bien qu'elles aient été largement plébiscitées (plus de 45%) par les communes lors de la concertation sur les zones d'accélération de production des énergies renouvelables ?
- Quel est le mix énergétique qui contribuera à réduire le prix de l'électricité, après un doublement du prix pour les particuliers et un triplement pour les entreprises en 15 ans ?
- Quel est le mix de production optimum en rentabilité par euro public investi, sur tous les critères que vous avez-vous-même définis dans votre déclaration de politique générale, coût, sécurité, souveraineté, impact social, environnemental, sur la balance commerciale et sur l'emploi ?

Il n'y a donc, Monsieur le Premier Ministre, qu'une seule voie cohérente avec les choix courageux que vous assumez pour le retour à la maîtrise des dépenses publiques , qui est de suspendre la parution du Décret PPE 3 jusqu'au vote de la proposition de loi dite Gremillet et de suspendre le lancement d'appels d'offre et l'attribution de toutes nouvelles aides aux producteurs éoliens et photovoltaïques jusqu'à la parution dans 12 à 14 mois de l'étude RTE sur les futurs énergétiques qui permettra la comparaison financière des différents mix possibles de production, et ceux qui pèseront le moins sur les finances publiques .

Cette pause est possible car nous sommes durablement en surcapacité de production électrique.

Elle est souhaitable face à l'explosion du prix de l'électricité.

Elle est nécessaire pour prendre les bonnes décisions pour les prochaines décennies et s'affranchir de la pression des promoteurs dont la valeur ajoutée est extrêmement faible, notamment en emplois, pénalisant chaque année notre balance commerciale de plusieurs milliards d'Euros, afin d'éviter que les jeunes générations n'aient à supporter demain les charges financières que la PPE3 ferait peser dès aujourd'hui.

Restant à la disposition de vos services pour approfondir ces questions en toute indépendance vis à vis de tout intérêt industriel, financier ou politique, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre très haute considération, accompagnée de notre chaleureux soutien pour tenir un cap ferme dans l'intérêt des Français et de la Nation.

Nicolas BOUR

Porte-parole Réseau Energies Terre&Mer

4

Pj : Note Coût Eolien en mer / Note potentiel Economie finances publiques avec suspension / Constats et propositions à MM. Armand/Gremillet

Porte-parole RETM : Nicolas BOUR — 06 84 50 07 90 — retm@retm.fr